

REGLEMENT DU JEU CONCOURS « WEIondres »

DOTATION :

>> « **Gagnez 10 LondonBox Express d'une valeur de 349 €** »

REGLEMENT

La société **RTI Voyages sas**, dont le siège social se situe : 9-11 avenue Michelet 93400 Saint-Ouen, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat accessible sous l'adresse du grand jeu concours welondres-lejeu.com " **10 LondonBox Express d'une valeur de 349 € ttc** ", ou sous toute autre adresse de substitution. Le dit jeu est soumis exclusivement au présent règlement.

Le jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine et remplissant les conditions de participation. Sont exclus de la participation au jeu, les mineurs, le personnel et les associés de la Société organisatrice, les conjoints, ascendants et descendants direct des membres du personnel et des associés de la société organisatrice. La participation au jeu de toute personne indiquée au paragraphe ci-dessus sera considérée comme nulle.

La société organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants.

Lots mis en jeu :

>> « **Gagnez 10 LondonBox Express d'une valeur unitaire de 349 € ttc** ».

L'offre LondonBox Express comprend, un trajet aller-retour pour 2 sur Eurostar et 1 nuit d'hôtel à Londres. Les frais annexes pouvant découler de ce voyage ne sont pas à la charge de la société organisatrice.

Pour participer au tirage au sort du jeu concours welondres-lejeu.com « **Gagnez 10 LondonBox Express d'une valeur de 349 ttc €** »

il faut s'être inscrit au jeu entre le 03/11/2009 et le 29/03/2010 à 23 heures et/ou avoir été parrainé par un membre préalablement inscrit au jeu.

Le 31/03/2010, un tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des participations au jeu reçues entre 03/11/2009 et le 29/03/2010 à 23 heures, sous le contrôle de Maître CHERKI Franck, huissier de justice, dont l'étude est sise au 119 avenue de Flandre, 75019 Paris.

Les personnes tirées au sort, gagneront la dotation suivante :

>> « **1 LondonBox Express d'une valeur unitaire de 349 €** »

Les personnes tirées au sort, seront contactées à leurs domiciles personnels, situé en France Métropolitaine, et non au domicile de tierces personnes.

Conditions de participation

Pour participer au présent jeu, chaque personne remplissant les conditions énumérées ci-dessus doit entrer en contact avec la société **RTI Voyages sas** ou toute autre adresse de substitution.

La participation au jeu se fait exclusivement par voie électronique, au moyen du formulaire d'inscription proposé.

A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Chaque participant n'est autorisé à créer qu'un seul compte joueur. La participation multiple d'un même participant (même nom, même prénom, même e-mail, même adresse) à un même tirage à travers plusieurs comptes joueur pourra entraîner sans préavis la disqualification du participant au tirage. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Chaque compte joueur incluant un même nom et une même adresse ne se verra attribuer qu'un lot maximum par adresse identique.

Pour créer son compte joueur, lequel donnera accès au jeu, il faut accepter le présent règlement et suivre les indications qui sont données en se connectant sous l'adresse du grand jeu concours www.welondres-lejeu.com « **Gagnez 10 LondonBox Express d'une valeur de 349 € ttc** ». ou toute autre adresse de substitution. Le participant doit enregistrer obligatoirement sur le questionnaire mis à sa disposition son adresse e-mail La participation au présent jeu implique tout naturellement une attitude responsable et digne signifiant le respect absolu des autres joueurs et des règles. Le participant s'engage à remplir exactement tous les champs obligatoires mentionnés sur le formulaire d'inscription, en fournissant des informations exactes.

La société organisatrice se réserve la possibilité d'annuler le gain si le gagnant n'a pas rempli correctement le formulaire d'inscription conformément à ses pièces justificatives d'identité et d'adresse, qu'il devra produire pour rentrer en possession de son lot.

A tout moment le joueur est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Par conséquent, il est responsable de la modification de son adresse ou de tout élément de son adresse et il lui appartient en cas de changement de communiquer son nouveau mail.

Après s'être inscrit, le joueur participe au jeu.

Conditions générales du jeu

Pour le présent jeu, la participation sera validée en cliquant simplement sur l'icône indiquée sur la page de pré-inscription.

La validation est automatique.

Le tirage au sort s'effectuera directement au travers des inscriptions des participants.

Modalités du tirage au sort

Les inscriptions seront closes le 29/03/2010 à 23 heures.

Seule l'heure du système informatique de la société organisatrice fait foi.

Le tirage au sort du gagnant sera effectué, par huissier, parmi toutes les inscriptions validées des participants.

Cinq suppléants seront également tirés au sort parmi les bons de participations. Ils seront désignés dans l'ordre du tirage.

Le gagnant sera averti sous 48 heures par e-mail à l'adresse e-mail indiquée sur le questionnaire d'inscription au jeu **RTI Voyages sas** (le participant est tenu de veiller à la bonne gestion de son compte d'adresse e-mail). Il appartiendra ensuite au gagnant de prendre contact, toujours par e-mail, avec la société organisatrice à l'adresse de **RTI Voyages sas** dans les 15 jours suivants l'envoi de l'e-mail annonçant sa qualité de gagnant.

Dans l'hypothèse où le gagnant refuserait de prendre possession de son lot, celui-ci doit avertir par email la société organisatrice.

En cas d'absence de réponse et passé un délai d'un mois après la fin du délai d'envoi de l'e-mail informant le gagnant, le lot correspondant sera attribué au premier suppléant dans l'ordre du tirage. Aucune réclamation ne sera acceptée et il ne pourra en aucun cas être exigé la contre-valeur du cadeau en espèces.

La société organisatrice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de remettre le lot au gagnant.

La société organisatrice certifie avoir en sa possession ou être titulaire d'un droit sur le lot mis en jeu et garantit la livraison au gagnant dudit lot.

Dépôt du règlement

Le présent règlement est à titre gratuit et en intégralité mis à disposition des participants sur le site du jeu www.welondres-lejeu.com ou toute autre adresse de substitution, il pourra être adressé à titre gratuit par e-mail sur simple demande.

Le présent règlement est déposé chez Maître CHERKI Franck, huissier de justice, dont l'étude est sise au 119 avenue de Flandre, 75019 Paris

La société organisatrice se réserve la possibilité pendant la durée du jeu de modifier les présentes conditions d'acceptation du règlement en fonction des modifications éventuelles du site et de son exploitation. A chacune de ces modifications, la société organisatrice avertira les membres des changements opérés.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable si pour une raison quelconque, ou par force majeure, ce jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra de ce fait être réclamée à la société organisatrice ou ses partenaires.

Droit d'exclusion

La participation au présent jeu impliquant l'acceptation pleine et entière du présent règlement, la société organisatrice pourra fermer le compte de tout utilisateur n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette fermeture de compte pourra se faire à tout moment du jeu et sans préavis. De même, la société organisatrice pourra fermer sans préavis et à tout moment du jeu un compte présentant des erreurs manifestes quant à l'identité du joueur.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONNEXION

La participation étant gratuite et sans obligation d'achat de biens et/ou de services, les frais de connexion seront remboursés sur simple demande comportant obligatoirement les documents suivants :

- Une lettre de demande de remboursement (précisant les coordonnées complètes du participant et l'adresse e-mail qu'il a utilisé lors du jeu-concours).
- Un relevé d'identité bancaire.

Toute demande incomplète ou erronée ne pourra être prise en compte. Aucune réclamation ne pourra être acceptée.

Cette demande de remboursement doit impérativement être adressée par voie postale, dans un délai maximum de 15 jours après la date limite de participation à ce grand tirage au sort, à l'adresse indiquée à l'article 15.

Les frais de connexion, et ceux d'affranchissement pour cette demande, seront remboursés selon les modalités suivantes :

- pour les frais de connexion : sur la base d'un temps de connexion largement suffisant, estimé à 2 minutes de communication locale, pour participer au tirage au sort, au tarif maximum en vigueur.
- pour les frais d'affranchissement : sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur.

Une seule demande de remboursement des frais de connexion par famille sera prise en compte pour toute la durée du tirage au sort.

Informatique et liberté

Le participant est informé que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au jeu. Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'opposition, de modification, de rectification, et de suppression des informations nominatives le concernant. Ces droits peuvent être exercés auprès de la société **RTI Voyages sas**, dont le siège social se situe : 9-11 avenue Michelet 93400 Saint-Ouen,. Le participant est informé que la société organisatrice ne peut utiliser les informations recueillies que dans le cadre de son objet social. Le partenaire de la société organisatrice dispose lui aussi d'un accès aux informations recueillies.

Limitation de responsabilité

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des procédures en vigueur sur le réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponses, de connexion, les interrogations ou transferts d'information, les risques de coupure, les risques de contamination par virus circulant sur le réseau et de manière générale tous les risques liés à l'utilisation du réseau Internet.